

Projet débattu le
22 mars 2018

SYNDICAT
MIXTE 
de la
Boucle du Rhône
en Dauphiné

PADD

Projet d'aménagement et de développement durables
du **Scot** de la **Boucle du Rhône en Dauphiné**

Arrêt du projet
Conseil syndical
22 novembre 2018



Sommaire

Avant-propos	3
1/ Les choix fondateurs	5
Un Scot qui marque une inflexion	6
Un Scot qui encourage un modèle de développement respectueux du territoire	8
Un Scot comme un grand bassin de vie, qui s'organise autour de cinq secteurs et de l'armature urbaine existante	12
Un Scot ouvert sur les territoires voisins	16
Un Scot qu'il faudra mettre en œuvre : une responsabilité partagée	17
2/ La stratégie d'aménagement et de développement	19
Un territoire créateur de richesses économiques et d'emplois	20
Offrir à tous un cadre de vie de qualité et durable	26
Une stratégie d'aménagement et de développement adaptée au système de mobilités	32
Préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles	35

A vant-propos

La révision du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné a été l'occasion d'une prise de conscience des évolutions qu'a connues le territoire ces dernières années, notamment en matière de types d'urbanisations.

Le projet de territoire s'est dessiné dans un contexte de contraintes financières des collectivités locales et de crise économique, dans un contexte également d'évolutions territoriales (périmètres, EPCI...), d'évolution des compétences et d'évolutions législatives.

Il nous faut être davantage cohérent et conséquent pour les générations futures.

Avec l'ensemble des élus qui se sont impliqués dans ce projet, nous avons réinterrogé les choix passés et mesuré également l'impact de nos non-choix.

Riches de ces enseignements, nous souhaitons désormais miser davantage sur l'action et l'intelligence pour contribuer ensemble à la construction d'un modèle de développement plus durable, qui tienne mieux compte de la réalité du territoire et qui s'attache davantage à la qualité.

Améliorer les relations entre nos territoires, améliorer les conditions de déplacements, développer l'emploi, travailler à la qualité de nos espaces urbanisés, respecter nos espaces naturels et agricoles sont autant d'objectifs que le Scot va devoir garantir pour mettre en œuvre ce modèle et permettre à tous de s'épanouir dans notre territoire.

Les élus du Syndicat mixte
de la Boucle du Rhône en Dauphiné

L'histoire a montré combien les choix d'aménagement effectués par le passé, et particulièrement dans les années 1960-1970, ont laissé leur empreinte dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Certaines communes ont ainsi payé le lourd tribut d'une expansion urbaine non maîtrisée. Le présent Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) propose que le nouveau Scot marque une inflexion par rapport aux tendances passées. Il fait le choix d'une nouvelle approche fondée sur une démarche résolument qualitative.

Un Scot qui marque une inflexion

Dès les années 1970, l'aménagement du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné était conçu en miroir des projets des territoires voisins. Ainsi le schéma de l'Organisation d'études d'aménagement de l'aire métropolitaine (Oream) de 1969, schéma d'aménagement fondateur, qui concourait à une vision tripolaire de l'aire métropolitaine (Lyon-Grenoble-Saint-Etienne), proposait la création *ex nihilo* de deux pôles de développement (L'Isle d'Abeau et Leyment dans l'Ain) et d'un aéroport à Satolas. Dans ce schéma, la Boucle du Rhône en Dauphiné était un espace de lisière ayant vocation à demeurer un territoire rural et agricole.

Près de cinquante ans après le schéma de l'Oream, la population du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné a plus que doublé, passant de 44 000 habitants en 1968 (densité moyenne de 65 hab./km²) à 100 400 habitants en 2014 (densité moyenne de 148 hab./km²).

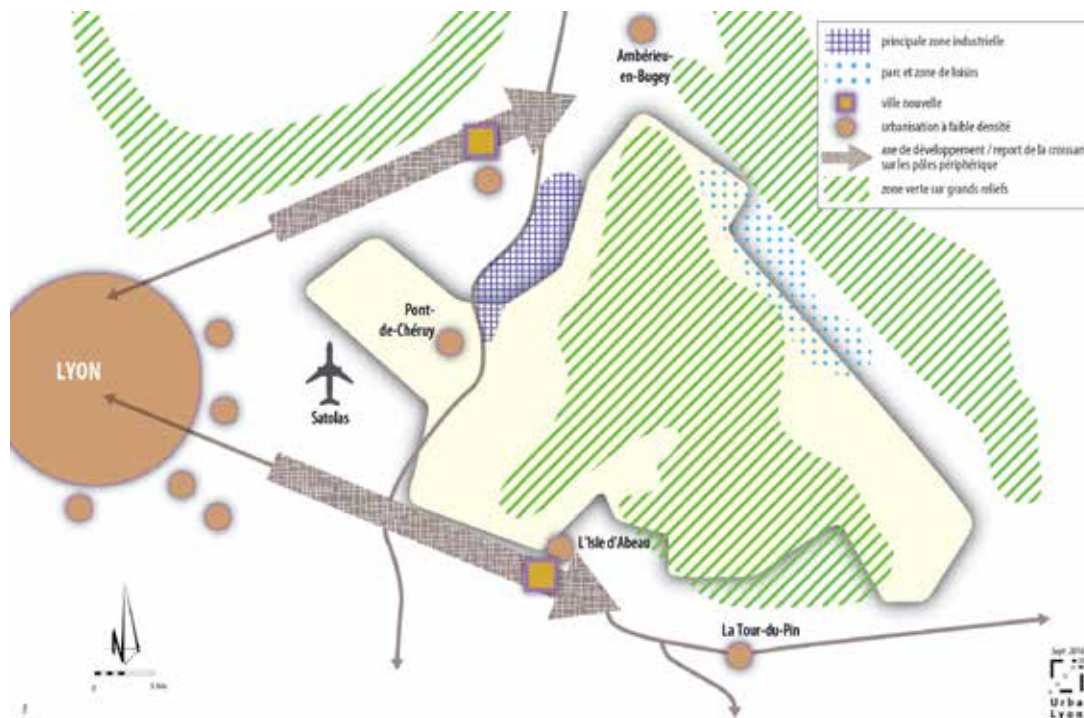
Alors que le territoire était envisagé comme une marge préservée, les croissances urbaines le long des axes avoisinants ont eu pour conséquence la diffusion progressive du développement résidentiel à l'ensemble des communes du Nord-Isère.

C'est d'ailleurs aujourd'hui le secteur le plus « périurbainisé » du département. La part des actifs travaillant à l'extérieur de leur commune de résidence le prouve. Selon l'Insee, la croissance du territoire est parmi les plus fortes des espaces périurbains dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, derrière le secteur du Genevois.

Le Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné, adopté en 2007, fut un premier pas vers un projet commun, élaboré et porté par les élus du territoire dès 2001. Les orientations en matière de croissance démographique témoignaient de la volonté d'infléchir les tendances passées. L'évaluation de la mise en œuvre du Scot a toutefois montré des limites dans la maîtrise du développement : croissance de la population plus importante dans les petites communes que dans les pôles urbains, prédominance de l'habitat individuel et urbanisation diffuse sont en effet les constats majeurs mis en évidence par cette analyse.

Aujourd'hui, à travers la révision du Scot, les élus de la Boucle du Rhône en Dauphiné affirment leur engagement dans la promotion d'un modèle durable d'organisation et de fonctionnement du territoire, modèle de développement nécessitant une inflexion forte par rapport aux dernières décennies.

La Boucle du Rhône en Dauphiné dans l'Oream : un territoire de lisière



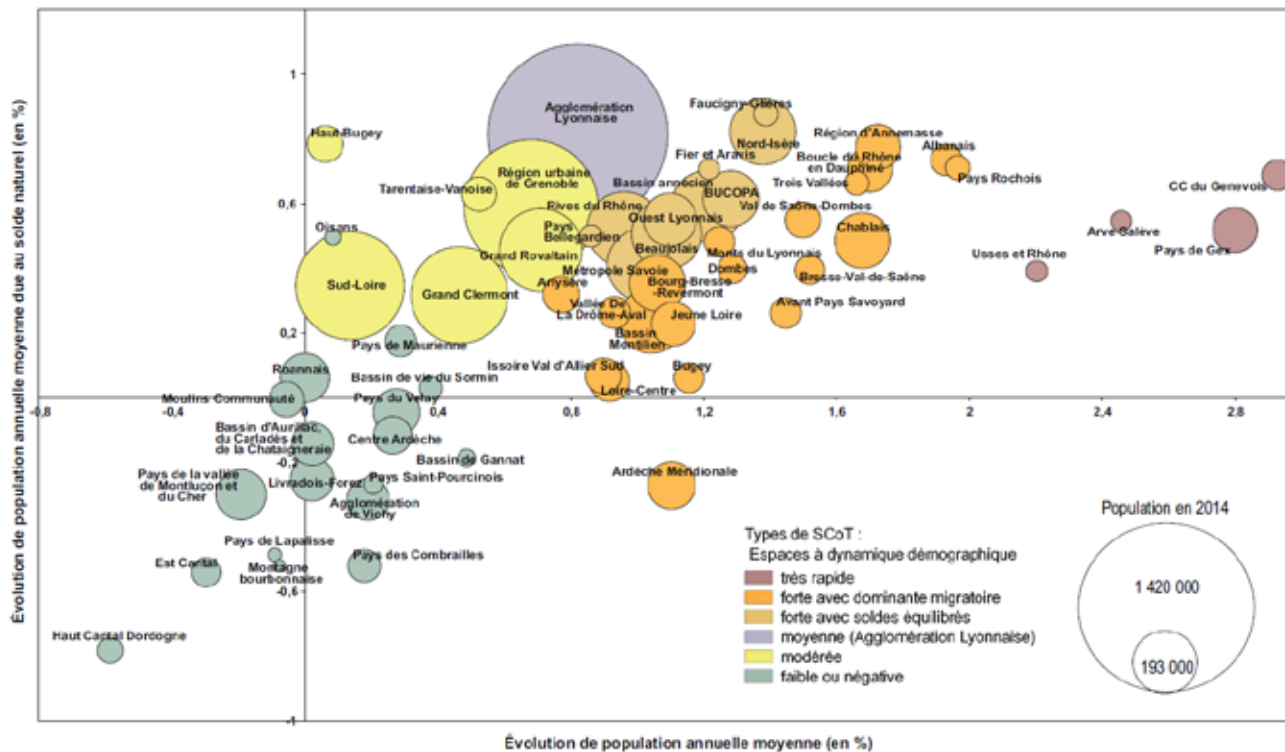
Le PADD cherche à renforcer la capacité du territoire à se développer tout en préservant ses espaces naturels et agricoles. Il fixe, pour les vingt-cinq prochaines années, les objectifs de politiques publiques en s'appuyant sur les besoins répertoriés et estimés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social, d'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Face à l'attractivité du territoire (proximité des agglomérations lyonnaise, nord-iséroise et chambérienne, qualité de la vie, disponibilité et coût du foncier, etc.), face au rythme

soutenu d'artificialisation des sols ces dernières décennies et en l'état actuel des documents d'urbanisme locaux - qui permettent encore d'importantes possibilités d'urbanisation - le Scot rend prioritaire la maîtrise de l'urbanisation et la rationalisation des zones d'activités économiques, préfigurant une politique foncière ambitieuse, en lien direct avec les compétences des collectivités locales.

Des référentiels chiffrés accompagnent donc l'ambition de limitation de la consommation d'espace et de maîtrise de l'urbanisation.

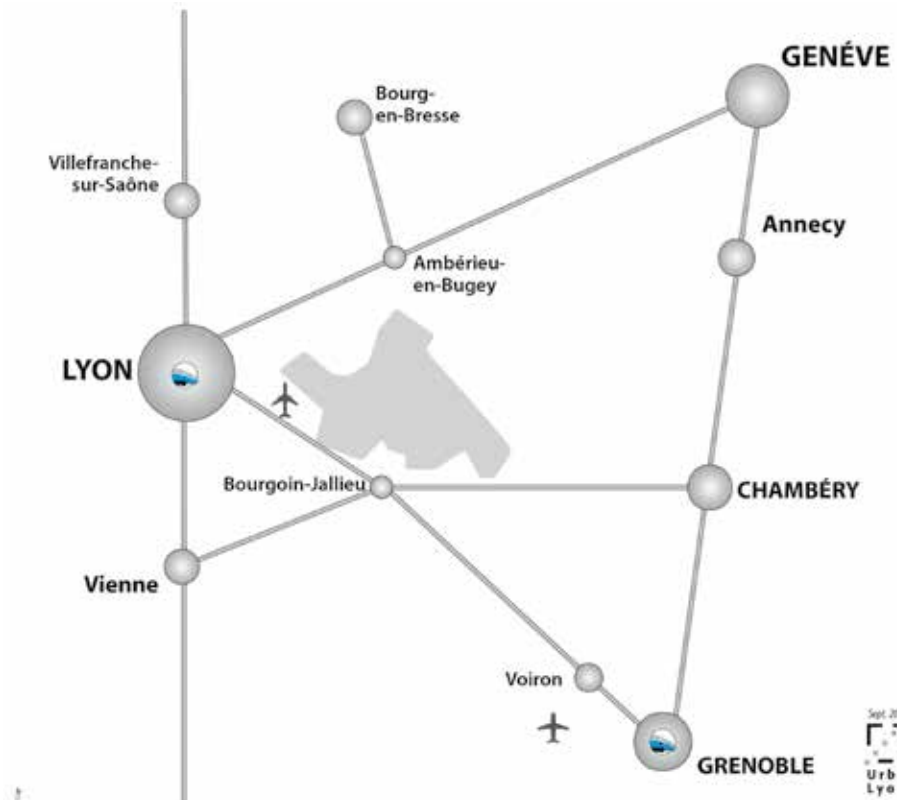
Typologie des Scot de la région Auvergne-Rhône-Alpes selon leur croissance démographique et la contribution de leur solde naturel



Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2014, SuDocUH (novembre 2016) pour les périmètres et les intitulés des SCoT

Un Scot qui encourage un modèle de développement respectueux du territoire

La Boucle du Rhône en Dauphiné, au cœur du « triangle des métropoles »



Depuis plusieurs décennies déjà, les citoyens de la Boucle du Rhône en Dauphiné habitent une commune, travaillent dans une autre. Ils ont en commun des habitudes et des modes de vie plutôt « urbains » tout en habitant un territoire qui demeure encore rural dans ses caractéristiques. Dans la périurbanisation engagée depuis les années 1960, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné se positionne au cœur du « triangle des métropoles » formé par les capitales régionales que sont Lyon, Genève, et Grenoble.

Ce territoire, bien qu'il soit fortement soumis au développement des agglomérations urbaines voisines, est porteur d'une identité qui lui est propre. Il s'est construit autour du plateau de Crémieu et du Rhône, deux ensembles géographiques - liés l'un à l'autre - qui ont guidé l'implantation des hommes. Les villages et les voies de circulation se sont historiquement organisés en fonction de cette géographie.

Les interdépendances avec les territoires voisins et les deux ensembles géographiques que sont le fleuve Rhône et le plateau de Crémieu participent à la construction du projet d'aménagement et de développement durable pour cet espace qui réunit plus de 100 400 habitants, 53 communes et 2 intercommunalités.

La volonté politique de maîtriser la dynamique démographique du territoire s'accompagne d'une nécessaire bonne gestion du développement et d'une anticipation sur la pérennité des ressources environnementales, sur lesquelles toutes croissances de population pèsent. Pour limiter les incidences de ce développement sur l'environnement, pour conserver et améliorer la qualité de vie des habitants, le Scot prévoit de protéger les principales composantes de la trame verte et bleue et de conditionner le développement urbain à la capacité environnementale du territoire (ressource en eau, capacités d'assainissement et gestion des déchets). Ainsi, le Scot se fixe comme objectif de relever simultanément deux grands défis.

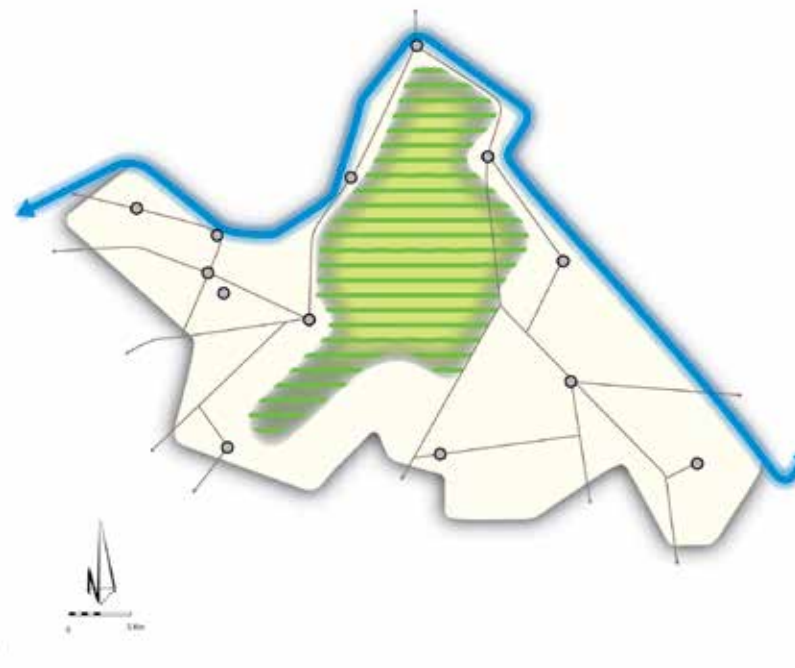
Le défi d'un développement maîtrisé, qualitatif et durable, répondant aux aspirations et aux besoins des habitants actuels et à ceux des générations futures

Les atouts patrimoniaux sont nombreux avec notamment le plateau de Crémieu, le site de Larina, le Rhône, les nombreux étangs et zones humides, les forêts, les terroirs agricoles.

Les élus ayant pris part à l'élaboration du Scot ont exprimé leur souhait de maintenir la protection des espaces remarquables et de mieux maîtriser l'urbanisation tout en proposant des formes d'habitat adaptées au patrimoine architectural dauphinois. Hissée au rang de priorité, la gestion durable des ressources - notamment en matière d'accès à l'eau potable, d'impact des réseaux d'assainissement sur les milieux récepteurs et de gestion des déchets - sera une condition première du développement. Ainsi, l'évolution démographique du territoire pourra être organisée.

Ce projet d'aménagement est également l'occasion d'assurer l'efficacité des politiques sectorielles en exprimant les projets prioritaires – en termes de déplacements par exemple – afin d'articuler les actions des deux intercommunalités et des bassins de vie dans un cadre commun. Ainsi, la gouvernance que permet et qu'encourage le Scot facilitera les choix partagés exigeants qui seuls apporteront la réponse aux défis du futur.

Une géographie structurante



Le défi d'un territoire structuré autour de secteurs, « espaces du quotidien » propices aux mutualisations et aux coopérations entre collectivités

La réponse aux besoins de logements et le désir de très nombreux ménages d'accéder à une résidence individuelle se traduisent inévitablement par une consommation croissante d'espace, au détriment de l'activité agricole. Or cette dernière est un facteur de dynamisme économique et un outil de gestion du territoire irremplaçable. De plus, ces extensions banalisent le paysage et peuvent faire perdre aux villes, aux bourgs et aux villages une part de leur identité. Les élus souhaitent donc canaliser ce développement urbain. Ce souci de gestion économe de l'espace passe par le renforcement des pôles urbains structurants et de leurs polarités-relais et par le renforcement des partenariats intercommunaux.

Au plan économique, il s'agira de donner un cadre favorable au développement d'activités créatrices de richesses. L'économie résidentielle, un des marqueurs du territoire, trouvera naturellement sa place dès lors que le socle productif sera consolidé. Le développement du tourisme sera également une voie qui pourra participer à la revitalisation

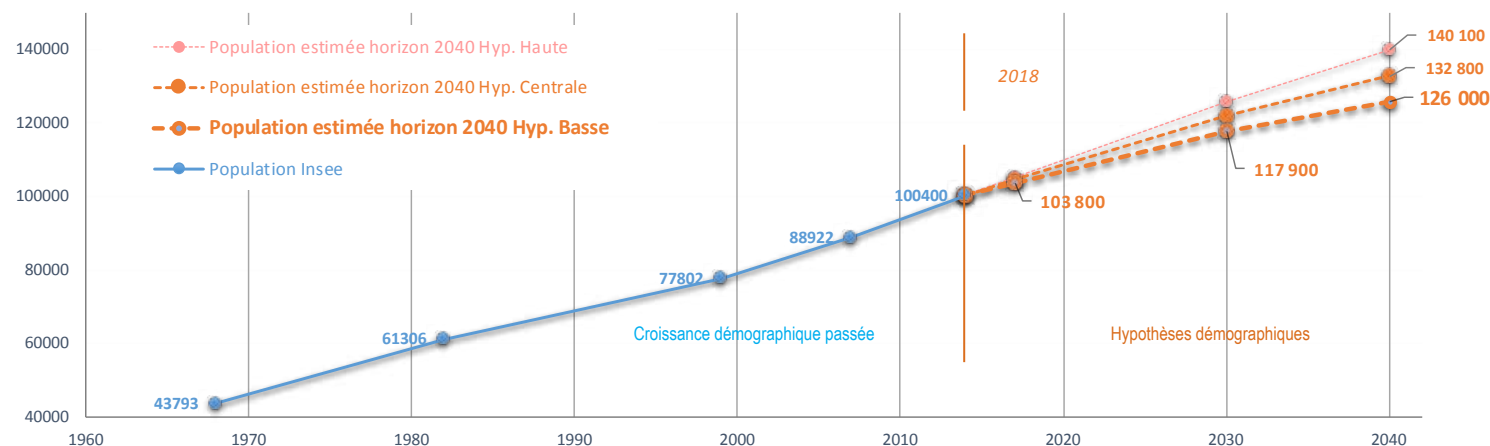
du tissu économique local. Il s'agira aussi d'améliorer l'accessibilité du territoire et de fluidifier les voies de circulation interne, facteurs clés d'attractivité pour les acteurs économiques. La réduction des temps d'accès aux autres territoires, la performance des principales infrastructures de transport et de communication (accès à l'aéroport Lyon Saint Exupéry et à la gare TGV, accès aux axes autoroutiers, accès au très haut débit) contribueront à cet objectif.

Les perspectives démographiques

Face à la croissance démographique très soutenue constatée dans les dernières décennies, les élus du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné ont fait le choix d'un développement plus modéré pour les prochaines années. Il s'agit de permettre aux communes de garantir un équilibre entre les capacités d'accueil du territoire - la protection des ressources naturelles et agricoles étant la priorité - et les besoins des habitants en termes de logements, d'équipements et de services, de déplacements et d'emplois.

Ainsi, le Scot fait le choix d'une forte inflexion, à la baisse, par rapport aux tendances passées et se place dans la perspective que le territoire puisse accueillir près de 23 000 nouveaux habitants dans les vingt-deux prochaines années et anticipe donc les besoins de 126 000 habitants en 2040. Cet horizon démographique constitue une hypothèse et non un objectif.

Croissance démographique passée et estimée



Le modèle Omphale de l'Insee, sur lequel se base les perspectives démographiques du Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné, propose trois hypothèses basées sur le recensement de 2007. Malgré des limites, Omphale est l'outil le plus pertinent pour réaliser les hypothèses de croissance de population et de logement dans un territoire.

Les besoins en logements

Quatre facteurs sont à prendre en compte pour estimer le nombre de logements à produire :

- Une part des nouveaux logements permettra aux habitants actuels de rester dans le territoire, en réponse au desserrement des ménages (personnes âgées par exemple)
- Une part des nouveaux logements servira à compenser la vacance et le parc de résidences secondaires
- Une part des nouveaux logements correspondra à de la division de logement
- Une part des nouveaux logements est directement liée à l'augmentation de la population

L'accueil de 23 000 habitants supplémentaires dans le territoire à horizon 2040 suppose une augmentation du nombre de logements. Le Scot doit donc donner aux collectivités les moyens d'atteindre la production de 14 000 logements (construction neuve ou réhabilitation).

Ce rythme de construction – près de 610 logements par an – est significativement plus bas que celui observé ces dernières années. Ainsi, sur la période 2006-2015 (10 années recensées), ce sont 6 900 logements qui ont été construits dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, soit 690 logements en moyenne par an. Cette inflexion correspond donc à une diminution de près de 12% de la production de logements d'ici 2040.

L'objectif de rationalisation du foncier économique

Le territoire bénéficie aujourd'hui d'une trentaine de zones économiques dont certaines ont encore des capacités d'accueil.

L'objectif du Scot est de construire une stratégie économique à partir de l'enveloppe foncière à vocation économique existante, sans création de nouvelle zone. Sur certaines de ces zones existantes - les sites économiques stratégiques - 145 hectares d'extension ont été localisés et ciblés.

Le Scot hiérarchise par ailleurs l'offre foncière à vocation économique afin de faire valoir des sites dont la localisation ou la présence de « grands comptes » sont des atouts certains pour le rayonnement du territoire et la création d'emplois.

La réduction de la consommation d'espace

Durant les dernières décennies, l'augmentation de la population et la diminution du nombre de personnes par ménage ont eu pour effet une explosion des constructions et donc de l'urbanisation dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Ainsi, entre 1901 et 2012, la population a plus que doublé alors même que le nombre de logements a été multiplié par 3,5.

Plus récemment, sur la période 1999-2012, la construction de 10 315 logements a eu pour effet l'urbanisation, pour l'habitat, de 755 hectares dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

A ce rythme - et sans évolution du modèle de développement (80% de maisons individuelles) - l'espace urbanisé du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné aura doublé dans un peu plus de deux générations¹. La volonté est donc d'infléchir la courbe de la consommation d'espace, en réduisant d'au moins la moitié - par rapport à la période précédente - l'extension de l'enveloppe urbaine du territoire.

Le Scot fait le choix de poursuivre le développement du territoire mais dans un souci de préservation stricte du capital territorial et de ses ressources environnementales. Cela se traduit par une limitation notable de la consommation d'espaces agricoles et naturels. Cet objectif de réduction de la consommation d'espace est établi au regard de l'« acceptabilité » du territoire en matière de densification, de paysage, ou encore de mobilisation des capacités foncières dans l'enveloppe urbaine existante.

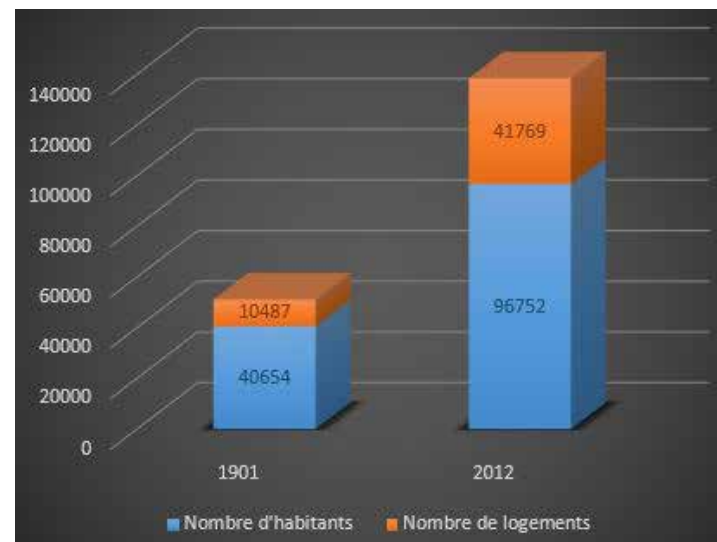
Pour cela le Scot fixe trois axes d'intervention : privilégier le renouvellement et l'optimisation de l'enveloppe urbaine existante, limiter au maximum toute artificialisation nouvelle, conditionner l'ouverture à l'urbanisation à la capacité des ressources en eau potable et à l'assainissement.

¹ Surface du territoire non urbanisée en 2013 = 51 733 ha (habitat et économie = 6 681 ha).

Rythme d'urbanisation sur la période 1999-2013 = 110 ha/an (habitat et économie).

Une génération : 25 ans

Rythme de construction de logements et croissance démographique



Source : Archives départementales de l'Isère, Insee et Sit@del2

Un Scot comme un grand bassin de vie, qui s'organise autour de cinq secteurs et de l'armature urbaine existante

Le choix porté par le Scot est de faire des échelles vécues le cadre de référence pour les politiques d'équipements, de transport, d'urbanisme, d'économie et de services.

- Ainsi, l'échelle du grand bassin de vie permet d'aborder les questions de positionnement du territoire, les grands choix d'aménagements, ainsi que les relations avec les territoires voisins.
- L'échelle des secteurs permet de se doter d'un cadre pour penser l'organisation et le fonctionnement quotidien des habitants, des actifs, des chefs d'entreprises.
- Enfin l'échelle de l'armature urbaine est celle qui permet de porter les enjeux du cadre de vie, de sa qualité et qui permet une maîtrise de la consommation d'espace.

La Boucle du Rhône en Dauphiné est un espace composite, une mosaïque de territoires, ensembles géographiques et humains réunis autour du plateau de Crémieu. L'organisation et le fonctionnement de ce territoire résultent de l'histoire, de la géographie. Au gré du relief, du développement urbain et économique, des habitudes de déplacements et des réseaux routiers, au gré également des coopérations intercommunales, des interactions entre différents secteurs sont apparues. En ce sens, la Boucle du Rhône en Dauphiné constitue un véritable système territorial, lui-même en interactions avec les territoires voisins.

Le choix des élus du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné a été de s'appuyer sur des entités pour instaurer le principe de bassins de coopération, permettant d'incarner des réalités quotidiennes. Le Scot reconnaît le rôle assuré par chacun des secteurs du territoire et souhaite valoriser les qualités de ces espaces comme une garantie du fonctionnement durable de l'ensemble.

Afin de rendre complémentaires les différents secteurs, le Scot propose un cap stratégique à chacun d'entre eux.

[Le secteur Ouest]

Affirmer des fonctions urbaines et un rôle stratégique au plan économique et des infrastructures de transport, en lien avec la proximité de l'agglomération lyonnaise. Coopérer pour une meilleure cohérence des choix d'aménagement au sein de l'agglomération pontoise et décongestionner ce secteur pour retrouver un territoire équilibré.

[Le secteur Centre]

Développer l'économie et améliorer les conditions de circulation (en voiture, en transports en commun et en modes doux) dans l'ensemble du secteur. Sur ces deux aspects, le sud du secteur est particulièrement appelé à coopérer avec la vallée du Nord-Isère. Par ailleurs, le renforcement des liens avec le secteur ouest sera recherché.

Valoriser la ville historique de Crémieu comme un emblème pour la Boucle du Rhône en Dauphiné, positionnement qualitatif qui rayonnera dans les communes alentours.

[Le secteur Nord]

Mettre à profit la fonction de « porte » depuis la plaine de l'Ain pour valoriser le potentiel touristique et améliorer les centralités des bourgs et des villages par l'apaisement des circulations. Développer l'emploi local pour assurer la vitalité et l'attractivité de ce secteur.

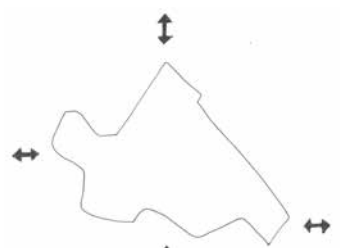
[Le secteur Est]

Miser sur les qualités d'un territoire dynamique, au cadre de vie préservé, pouvant impulser la mise en tourisme et l'attractivité résidentielle, toutes deux porteuses de développement économique.

[Le secteur Sud]

S'affirmer comme un territoire d'interface, en organisant et en faisant valoir une localisation privilégiée entre vallée du Nord-Isère, Avant-pays savoyard et vallée du Rhône. S'appuyer sur l'activité industrielle et sur le tourisme pour poursuivre le développement économique du territoire.

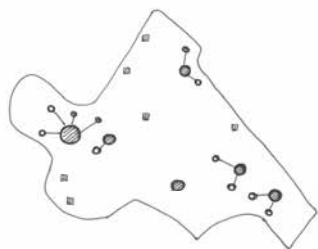
Les cinq secteurs qui composent la Boucle du Rhône en Dauphiné



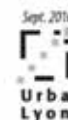
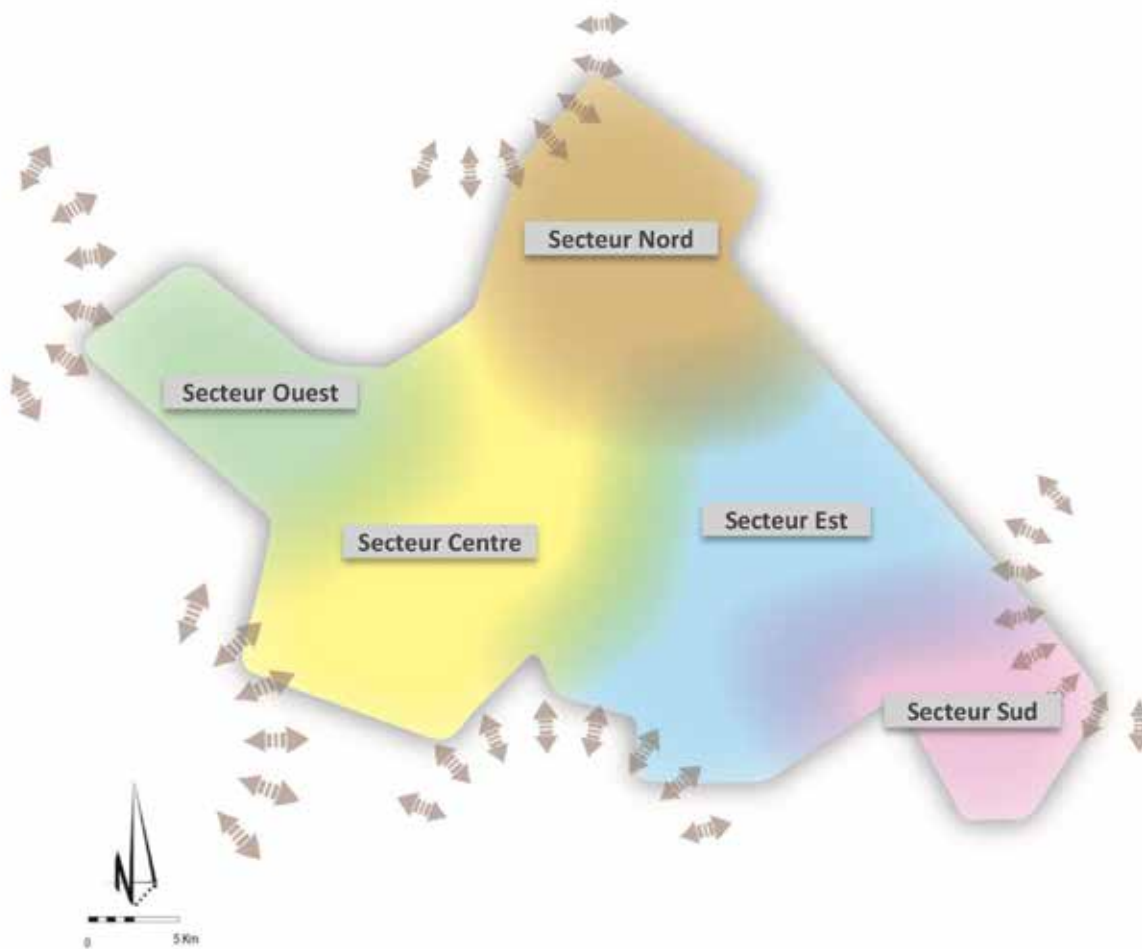
Echelle du grand bassin de vie



Echelle des secteurs



Echelle de l'armature urbaine



Le Scot propose avant tout une organisation fonctionnelle du territoire, dans le respect des particularités et des volontés politiques. Il s'agit néanmoins de sortir des concurrences entre collectivités et de graduer le développement en fonction à la fois des enjeux collectifs identifiés à l'échelle du Scot et des équilibres propres à chaque secteur. A l'échelle des secteurs, les principes de coopération et de mutualisation sont à rechercher pour tout projet d'urbanisme et d'aménagement. Cette orientation concerne autant les partenariats entre collectivités (au sein du territoire et avec les territoires voisins) que les partenariats des collectivités avec le monde entrepreneurial (chambres consulaires, grands groupes, chefs d'entreprises, organismes de développement).

Pour répondre à cet objectif de structuration des secteurs et pour maîtriser le développement du territoire, le Scot identifie quatre niveaux de fonctions urbaines à organiser et à structurer :

[Les polarités de bassin de vie et les pôles relais]

Les polarités de bassin de vie jouent un rôle structurant dans l'armature urbaine du territoire, en termes démographique et résidentiel. Davantage pourvoyeuses d'emplois, elles rayonnent sur leurs bassins de vie, voire au-delà. Elles disposent d'un bon niveau d'équipements.

Les pôles relais correspondent aux communes qui pèsent dorénavant aux plans démographique et économique, contribuant au rayonnement de la polarité de bassin de vie à laquelle ils sont liés.

Au-delà d'un développement plus soutenu dans ces communes - qui constituent le socle de l'armature urbaine du territoire - le Scot fixe également comme objectif le renforcement des liens entre les polarités de bassin de vie et leurs pôles relais.

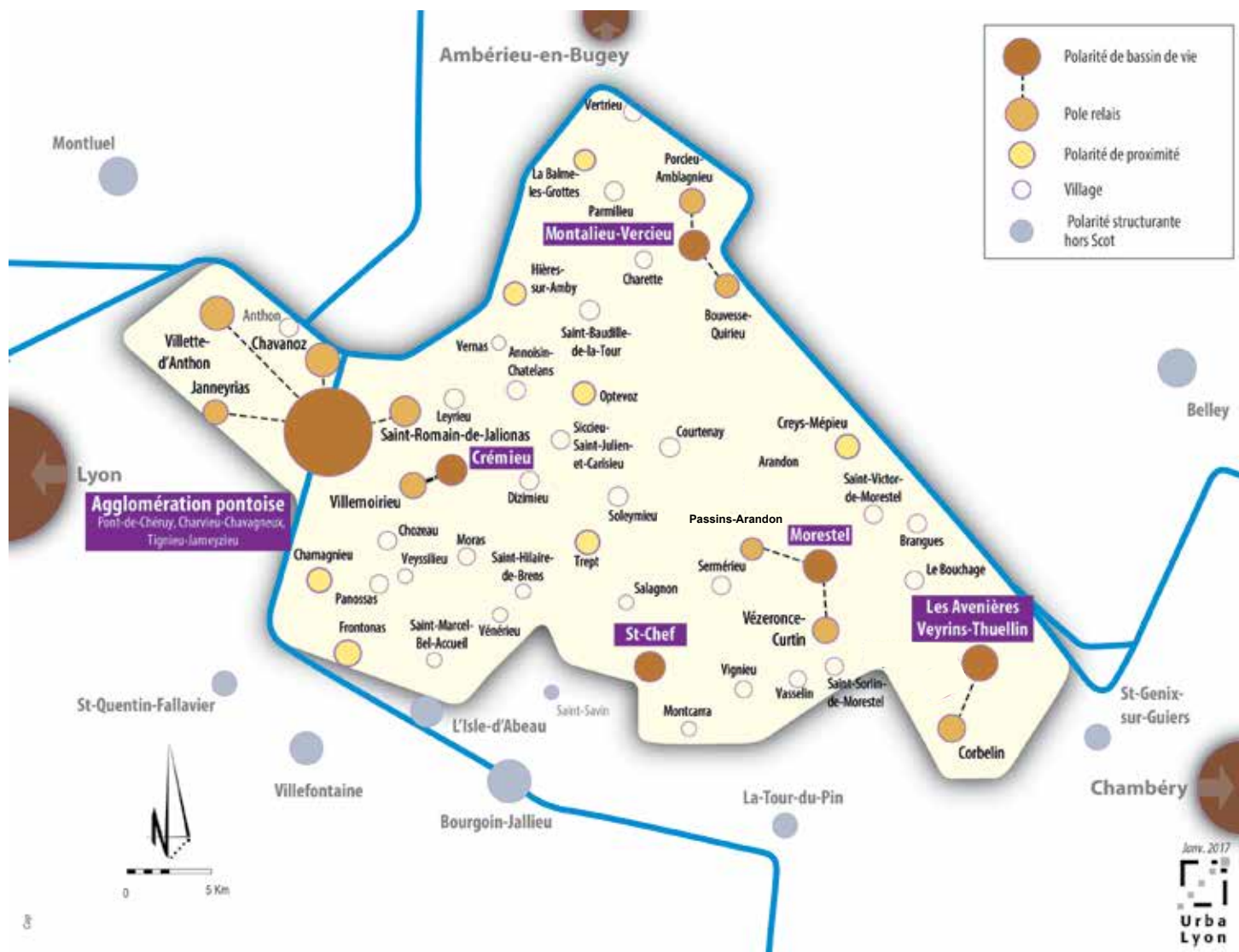
[Les polarités de proximité]

Elles rassemblent des communes qui assurent, à leur mesure, des fonctions non négligeables dans les bassins de vie, en offrant commerces, emplois et services, mais aussi un parc de logement diversifié que l'on ne retrouve pas dans les villages alentours. Les polarités de proximité contribuent ainsi au maintien d'un territoire vivant et assurent le maillage complet du territoire.

[Les villages]

Les villages constituent l'histoire et l'identité de la Boucle du Rhône en Dauphiné. La préservation de ces identités implique un traitement sensible et très qualitatif de ces communes fortement marquées par l'agriculture, la nature et l'économie présente.

L'armature urbaine du territoire



Un Scot ouvert sur les territoires voisins

Les dynamiques économiques et sociales se jouent aujourd'hui dans des cadres territoriaux de plus en plus vastes. Les aires métropolitaines polarisent les fonctions économiques et culturelles, la transmission des savoirs, les flux des marchandises et des personnes et le potentiel de connectivité avec le monde. Dans une économie globalisée, inscrite dans une compétition internationale et européenne, elles sont motrices du développement. Mais en corollaire s'y accroissent déplacements, consommation foncière et disparités sociales.

L'aire métropolitaine lyonnaise est le territoire d'inscription des stratégies des entreprises et des ménages en termes de localisation, de parcours professionnels ou résidentiels, de pratiques de loisirs, etc. Ces stratégies s'affranchissent des limites administratives tout en étant fortement marquées par les identités territoriales. La Boucle du Rhône en Dauphiné n'échappe pas à ce double processus : l'influence de dynamiques régionales (aire métropolitaine lyonnaise mais aussi avant-pays savoyard et Bugey), des spécificités géographiques et des volontés politiques qui appellent un projet de territoire particulier.

L'histoire de l'aire métropolitaine lyonnaise, ses savoir-faire et sa géographie singulière, au carrefour de multiples influences, ont de tout temps rapproché les hommes et fédéré les institutions locales. Les territoires qui la composent partagent la même culture de l'entrepreneuriat et du partenariat, issue d'une longue tradition marchande et industrielle qui a permis d'inventer des formes de coopérations originales et pragmatiques. Ces traditions s'appuient sur des valeurs - humanisme, solidarité, ouverture et dialogue - qui contribuent à créer le sentiment d'appartenance à un espace commun.

L'intensité des échanges, l'interdépendance des bassins de vie et des zones d'emplois font exister au quotidien l'aire métropolitaine lyonnaise. Avec trois millions d'habitants, c'est l'un des quinze premiers espaces métropolitains en Europe. Il a été dès le début des années 1960 une référence géographique pour planifier les équipements structurants nécessaires à une région urbaine qui approchait déjà les deux millions d'habitants. Aujourd'hui, cet espace est une réalité sociale, politique, économique et culturelle. Il devient une référence incontournable pour les politiques d'aménagement du territoire, tout à la fois espace de coopération et de dialogue et lieu de mise en œuvre de politiques concertées.

À travers la démarche de l'inter-Scot qui s'est progressivement élargie à l'ensemble de l'aire métropolitaine, les syndicats porteurs de Scot ont souhaité reconnaître l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un « bien commun », qui repose sur un sentiment d'appartenance partagé dans le respect des identités territoriales. En intégrant dans leur document un chapitre commun, les syndicats porteurs de Scot actent le principe d'une coresponsabilité du développement et de l'aménagement durables de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Outre la démarche inter-Scot qui rapproche notamment le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné avec les territoires de la plaine de l'Ain (Scot Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain), ceux du nord-Isère (Scot Nord-Isère) et ceux de l'Agglomération lyonnaise (Scot Sepal), les élus du syndicat mixte ont également souhaité mettre en lumière les relations qui existent, au quotidien, entre leur territoire et les territoires voisins du bas-Bugey et de l'avant-pays savoyard.

Un Scot qu'il faudra mettre en œuvre : une responsabilité partagée

Au-delà de l'expression des ambitions, l'efficacité du Scot nécessitera l'engagement de tous les élus à sa mise en œuvre. Le Scot devra agir sur les dynamiques démographiques, sur l'organisation territoriale, sur la répartition des différentes fonctions et sur l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement.

Les communes, les intercommunalités et les partenaires, « forces motrices » du Scot, devront chacun au regard de leurs compétences respectives, mettre en œuvre les orientations et les objectifs du Scot dans leurs politiques et dans leurs actions. L'engagement de l'Etat, à travers ses prérogatives en matière d'aménagement du territoire, sera également déterminant.

Le Scot se garde de tout dogmatisme, prenant acte de la prégnance de facteurs de changements : évolutions réglementaires, administratives. Il ne s'agit pas d'imposer un cadre rigide applicable de la même manière dans tout le territoire, mais de fixer ensemble des repères pour que chaque collectivité puisse s'engager au service d'un projet commun.

Pour les élus du territoire, l'exigence d'un projet partagé au stade de l'élaboration doit créer les conditions de l'adhésion par tous de la mise en œuvre du Scot. C'est un élément déterminant de sa réussite. Cette conception sous-tend d'élaborer des outils d'appui de manière à faire vivre le Scot après son approbation. Un dispositif de suivi et d'évaluation permettra également d'accompagner cette mise en œuvre en continu, dans la continuité des actions conduites par le syndicat mixte depuis dix ans (formation des élus, accompagnement des communes pour les PLU et les projets d'aménagement).

Pour relever le défi de la maîtrise du développement et celui d'une armature territoriale à même de garantir l'équilibre entre espaces naturels, urbains et ruraux, le Scot fixe des grands axes d'intervention. Ces orientations ont vocation à guider les politiques publiques proposées notamment en matière de développement économique, d'urbanisme, de logement, de déplacements.

Un territoire créateur de richesses économiques et d'emplois

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné combine économie de proximité, activités industrielles et économie agricole, qui concerne plus de la moitié du territoire en surface (55%).

A proximité de la métropole lyonnaise, de l'aéroport international Lyon-Saint Exupéry, de sa gare TGV et du réseau autoroutier (A42, A43 et A432), à proximité également de pôles économiques majeurs à l'échelle régionale (Plaine Saint Exupéry, Parc industriel de la plaine de l'Ain, parc de Chesnes), le territoire détient de nombreux atouts pour accueillir à sa mesure des entreprises productives et dynamiser l'emploi, tout en préservant les activités existantes.

Le Scot porte l'ambition d'un projet économique complet, misant sur l'économie de proximité, sur l'économie productive, sur les filières innovantes et sur une situation particulière dans l'espace régional. Le Scot propose des outils pour mener à bien ce projet (stratégie, offre foncière, accessibilité routière performante, desserte numérique) et pour devenir un territoire créateur de richesses et d'emplois.

Maintenir l'économie de proximité

La très forte croissance démographique qu'ont connue les communes de la Boucle du Rhône en Dauphiné ces dernières décennies (+53 000 habitants entre 1968 et 2012) a eu comme corolaire le développement d'emplois liés à l'économie dite « de proximité ». Il s'agit des emplois de services, du commerce, de l'artisanat, de la santé ou encore de l'enseignement. Les perspectives de croissance de la population à horizon 2040 nécessitent de conforter cette base d'emplois qui concoure à la qualité de vie des habitants et qui constitue un capital d'emplois sur place pour les actifs du territoire.

Pour ce faire, le Scot affirme l'importance de maintenir un tissu d'entreprises et de service dans les villes et les villages et de faciliter la cohabitation habitat/activité/services pour répondre aux besoins des habitants.

Permettre aux entreprises présentes dans le territoire de rester compétitives et de se développer

Des grands noms de l'industrie nationale et internationale sont implantés dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné : c'est le cas par exemple de bioMerieux à la Balme-les-Grottes, d'Hexcel et de Sygma Composite aux Avenières Veyrins-Thuellin, de Team-TEX à Charvieu-Chavagneux, de Vicat dans plusieurs communes le long du Rhône (dont le site de Bouvesse-Quirieu), ou encore du site EDF de Creys-Malville. En plus d'être d'importants pourvoyeurs d'emplois, ces fleurons industriels constituent une vitrine essentielle pour un territoire qui souhaite développer son attractivité économique et en particulier son socle productif.

Le Scot doit créer les conditions nécessaires au maintien et au développement des grands groupes installés dans le territoire. Cela passe notamment par un dialogue en continu des collectivités locales avec ces entreprises afin de connaître leur projet de développement et de pouvoir y répondre au mieux : offre foncière, accompagnement du développement, favoriser la mise en relation avec les clients/les sous-traitants (accessibilité numérique, routière, animation et partenariat).

Des complémentarités sont également à rechercher ou à consolider entre ces grands groupes et des entreprises de plus petite taille (activités de services aux entreprises, sous-traitance) présentes ou en devenir, qui pourraient être entraînées dans le sillage des grands comptes et bénéficier ainsi d'opportunités de développement. Il s'agirait également de développer le secteur de la formation autour de ce réseau d'entreprises et de compétences-métiers spécifiques (à l'image par exemple du centre de formation pour adultes de la pierre et du ciment).

Etre un territoire attractif et accueillant pour les entreprises qui souhaiteraient s'installer dans la Boucle du Rhône en Dauphiné

L'industrie, les filières innovantes et l'économie de proximité sont au cœur de la dynamique économique du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. L'objectif premier affiché par le Scot est ainsi de créer des emplois dans ces différents secteurs d'activités. Pour ce faire, le territoire peut compter sur le dynamisme du tissu économique local et sur une offre de foncier économique favorable à l'accueil de nouveaux établissements.

La diversité des entreprises présentes dans le territoire constitue aujourd'hui une force. Mieux connaître ces acteurs économiques, leur vision de l'avenir et leur perspectives de développement, c'est assurer leur maintien dans la Boucle du Rhône en Dauphiné et permettre à de nouvelles entreprises de s'y installer. Le Scot recommande ainsi la consolidation du tissu économique local à travers des actions de suivi et d'animation par les collectivités locales, en lien avec les organismes consulaires et les agences de développement.

Le Scot préconise également que le projet économique de la Boucle du Rhône en Dauphiné s'inscrive dans le cadre d'une stratégie de marketing territorial permettant de valoriser au mieux l'offre en foncier économique existante dans le territoire. Le Scot affirme ainsi la nécessité d'engager une réflexion sur la complémentarité entre chacun des sites économiques afin de faire des choix cohérents à l'échelle des bassins de vie.

Parmi la trentaine de zones d'activités du territoire, deux sites économiques sont porteurs d'atouts supplémentaires : le parc d'activité des couleurs à Arandon et Courtenay et la zone d'activités Salonique à Janneyrias, en lien avec les zones d'activités de Vilette d'Anthon et de Pusignan.

La principale qualité du projet de Parc d'activités des couleurs tient à son emprise : près de 120 hectares d'un seul tenant déjà maîtrisés par la collectivité, ce qui en fait un produit rare à l'échelle régionale.

La qualité première de la zone de Janneyrias réside dans sa situation géographique. Elle est en effet directement connectée au réseau autoroutier et à proximité immédiate de l'aéroport international Lyon-Saint Exupéry. Elle est aussi identifiée dans la Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (DTA) comme un site de niveau 3.

Pour ces deux premiers sites, le Scot fait le choix d'un projet ambitieux, nécessitant d'améliorer leur visibilité dans l'offre économique régionale et de favoriser leur disponibilité en se mettant en capacité d'accueillir rapidement un projet d'envergure, notamment à travers des documents d'urbanisme adaptés.

Tirer parti d'une situation géographique particulière

En termes de marketing territorial, et pour attirer de nouvelles entreprises, le Scot recommande de tirer parti d'une situation géographique particulière : situé au centre de trois grands sites économiques (Parc industriel de la plaine de l'Ain, parc de Chesnes et plateforme aéroportuaire Lyon Saint Exupéry), le territoire peut jouer la carte de l'équidistance pour les fournisseurs, les entreprises de services et les sous-traitants travaillant avec des entreprises installées dans ces sites métropolitains. Plus généralement, il en est de même de l'accès aux réseaux autoroutiers : A42 au nord, A432 à l'ouest, A43/A48 au sud.

Un appareil commercial qui joue le jeu de la qualité

L'économie de proximité, en particulier le développement des équipements commerciaux et des services aux ménages (artisanat, soins, santé), doit répondre aux besoins des habitants et correspondre à la volonté de qualité souhaitée pour le territoire.

En matière de développement commercial, le Scot vise à conforter le maillage existant dans le territoire, en complémentarité avec les pôles commerciaux environnants, en mettant en place une véritable stratégie déclinée autour de trois axes forts.

Les centralités, lieux privilégiés du développement commercial conciliant proximité et mixité des fonctions

Le tissu commercial doit participer à la structuration de lieux de vie attractifs, réunissant dans le cœur des communes des commerces mais également des équipements structurants, des services non marchands (notamment médicaux) et de l'habitat. Les centres-villes et les centres-bourgs sont donc privilégiés pour le développement commercial, contribuant à maintenir une offre de service au plus près des habitants. Dans les centralités définies par le Scot, la préservation ou la création de linéaires commerciaux de proximité seront à ce titre recherchés.

Cette orientation concourt à la revitalisation des centres urbains et accompagne un principe fondateur du Scot : développer et promouvoir des projets urbains qui regroupent les équipements structurants en centre-ville ou centre-bourg, en cohérence avec l'armature urbaine du territoire. Dans les communes rurales où l'offre alimentaire de proximité est limitée, le Scot préconise le développement du commerce itinérant et de la vente directe.

Conforter les pôles commerciaux existants

Les élus du territoire souhaitent freiner la croissance observée ces dernières années pour respecter l'évolution des besoins du territoire et préserver les équilibres entre les commerces de centre-ville et les commerces de périphérie. Pour ce faire, le Scot affirme une stratégie de croissance modérée des pôles commerciaux et encadre le développement commercial de périphérie, en autorisant uniquement le remplissage des zones actuelles et leurs extensions ciblées et limitées en continuité directe. Dans cette perspective, le Scot favorise également les opérations de renouvellement urbain en zone commerciale (reconversion de bâtiments délaissés, de sites artisanaux ou industriels pour la création de nouvelles vitrines...).

Dans l'objectif de prendre en compte la forte urbanisation passée de ce secteur et de répondre aux besoins de ses habitants, le Scot autorise la création d'une zone commerciale à Charvieu-Chavagneux afin de permettre l'implantation des commerces de proximité au lieu-dit La Garenne.

Un levier de requalification urbaine

Le Scot poursuit une démarche volontariste d'amélioration des ambiances urbaines et des déplacements en modes actifs (marche) dans les centralités comme dans les espaces commerciaux de périphérie.

Dans le cadre de la stratégie de développement commercial, l'objectif est de conforter la place du piéton et d'améliorer l'ambiance d'achat par des cheminements piétons sécurisés, confortables et végétalisés.

Soutenir l'activité agricole

L'agriculture répond à un besoin majeur : nourrir la population. Le maintien de cette activité économique est donc primordial et passe avant tout par la préservation des terres agricoles de l'urbanisation. Le Scot défend la capacité productive des activités agricoles, tout en distinguant les rendements des productions de la plaine et ceux du plateau. Il préconise donc de limiter au maximum l'impact du développement urbain sur les espaces agricoles. Cette maîtrise du développement - corollaire de la protection des espaces agricoles - passe par la mise en oeuvre de trois principes fondateurs portés par le Scot : la définition des secteurs privilégiés d'urbanisation dans les centralités, la conditionnalité des extensions urbaines (qui devront rester des exceptions et avoir un impact minimum sur l'environnement et les exploitations agricoles), l'encadrement du nombre de logements à produire par commune, la recherche de qualité et de diversité dans les formes urbaines produites.

Le Scot encourage par ailleurs le développement d'activités agricoles annexes (transformation sur l'exploitation, vente directe, chambre d'hôtes, camping à la ferme), à même de conforter les revenus liés à l'activité.

Au-delà de la préservation des sols agricoles, c'est l'ensemble des conditions de viabilité économique qu'il convient de préserver : accessibilité des parcelles agricoles, circulation des engins, construction de bâtiments agricoles, chaînes locales de transformation et de commercialisation.

Le tourisme : source de revenus et facteur d'image

La révision du Scot a été l'occasion de rappeler le rôle du tourisme dans le développement économique du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Reste à organiser le déploiement de ce secteur d'activité, créateur d'emplois et révélateur des nombreux atouts du territoire et participant à sa mise en valeur et à sa qualité de vie pour tous les habitants. Pour cela, le Scot incite à l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du territoire en s'appuyant sur les réflexions conduites en la matière dans les bassins de vie et en réunissant les acteurs du tourisme et les collectivités locales. La culture, déjà très ancrée dans le territoire, doit également être un des leviers du développement touristique.

Révéler les ressources existantes

La promotion d'un tourisme durable passe par la préservation du capital naturel et agricole et des patrimoines culturels. Promouvoir le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné comme une destination touristique nécessite donc d'instaurer une cohabitation intelligente entre les différentes fonctions du territoire, mais également une répartition équilibrée des équipements touristiques, hébergement et restauration.

Le déploiement touristique doit être innovant. Économie de services, le tourisme est aussi l'occasion de développements productifs. La diversification des activités (agrotourisme, tourisme vert) doit être encouragée en se rapprochant notamment des exploitants agricoles (activité de diversification pour eux), encore très nombreux dans le territoire.

Le Scot identifie de nombreux sites qui pourront être les moteurs de ce développement touristique, notamment le Parc Walibi aux Avenières, la cité médiévale de Crémieu, le site archéologique de Larina, la Vallée Bleue à Montalieu-Vercieu, la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône, le site archéologique du Vernay à Saint-Romain-de-Jalionas, les grottes de la Balme ou encore le cité des peintres (Morestel). Par ailleurs, le territoire est parsemé d'étangs et jalonné de maisons fortes, de sites naturels et de lieux culturels. Autant d'atouts à faire entrer dans une offre touristique structurée.



Rue principale, Montalieu-Vercieu

Le Rhône : un espace de loisirs et de découverte à valoriser

Le fleuve Rhône, emblème de la Boucle du Rhône en Dauphiné, est un des vecteurs privilégiés par le Scot pour le développement touristique du territoire. Le projet d'aménagement rejoint ici le projet touristique en affirmant tout l'intérêt de la mise en valeur du patrimoine fluvial, paysager, culturel et bâti que porte intrinsèquement le Rhône et ses abords. Le Scot souhaite ainsi que le fleuve soit un des piliers de la mise en tourisme - et du développement économique - du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. La ViaRhôna, aménagement cyclable longeant le fleuve, y concourt. Des boucles locales, connectées à l'itinéraire principal, pourront également à terme mailler le territoire.

Le Rhône est également un lieu incontournable pour les habitants, tant pour des activités de loisirs (promenade, bases nautiques) que pour la découverte de la nature. Le Scot souhaite que cette dimension soit intégrée comme un facteur clef de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire.

Déployer une offre d'hébergement et de restauration

Au-delà de la valorisation touristique des atouts du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Scot préconise la structuration et le renforcement de l'offre d'hébergement et de restauration. C'est là un des principaux axes de progrès que les différents bassins de vie doivent rechercher. Le développement de structures de petites tailles de type chambres d'hôtes, gîtes ou camping à la ferme est à encourager et à inscrire comme une condition déterminante de la mise en tourisme du territoire.

Créer les conditions nécessaires au développement économique et à la croissance de l'emploi

Les secteurs, une échelle privilégiée pour définir une stratégie de positionnement et de développement économique

Le Scot incite les acteurs locaux à s'engager collectivement dans la recherche de meilleures synergies et coopérations. Cette incitation à coopérer doit être vue comme un leitmotiv pour le développement économique et lui permettre de s'affirmer comme un territoire actif, créateur de richesse. Le Scot recommande ainsi la mise en place, *a minima* à l'échelle des secteurs, de stratégies intercommunales de développement économique, afin de faire des choix rationnels, mutualisés, cohérents avec le système de transport, et d'éviter les concurrences entre territoires. Un effet de complémentarité est donc à rechercher entre secteurs et avec les territoires voisins pour se positionner sur des filières innovantes et conduire collectivement les projets d'accueil ou de création d'entreprises. De la même façon, des partenariats entre acteurs privés et collectivités locales sont encouragés afin d'assurer la bonne insertion de ces projets dans le territoire et de partager les choix de localisation.

L'offre en foncier économique : s'appuyer sur les zones économiques existantes

Pour renforcer le développement économique local, le Scot a fait le choix d'agir sur l'offre immobilière mais aussi sur une meilleure desserte des sites économiques existants. Le territoire bénéficie aujourd'hui d'une trentaine de zones d'activités dont certaines ont encore des capacités d'accueil. Le Scot préconise donc que la stratégie économique des bassins de vie et l'accueil d'entreprises productives s'organisent autour des sites économiques existants. Afin de clarifier le positionnement de chacun de ces sites et pour organiser au mieux la stratégie de développement économique du territoire, le Scot fixe une hiérarchisation des sites économiques. Il distingue ainsi des sites économiques stratégiques, porteurs d'atouts (localisation, accessibilité, emprise) et véritables moteurs du territoire, des sites économiques spécifiques, accueillant de grandes entreprises qui contribuent au rayonnement de la Boucle du Rhône en Dauphiné et des sites d'échelle locale, répondant aux besoins d'entreprises artisanales, de services ou de la petite industrie.

Le Scot encourage par ailleurs, dans les centres des communes, le maintien ou la création d'entreprises non consommatrices de foncier (artisanat, services) dans la mesure où elles prennent place de façon qualitative dans le tissu urbain et où elles sont compatibles avec la proximité de l'habitat.

Améliorer les conditions de déplacement, rendre plus performant le réseau routier

Les conditions d'accessibilité sont déterminantes pour le développement économique de la Boucle du Rhône en Dauphiné, aussi bien en termes de sécurisation des axes que de fluidité du trafic. Pour ce faire, le Scot affirme la nécessité de garantir une bonne accessibilité aux zones d'activités stratégiques du territoire et d'améliorer les connexions avec le réseau autoroutier situé à proximité.

Développer la desserte numérique du territoire pour garantir sa performance économique

La généralisation des réseaux de télécommunication haut et très haut débit est nécessaire pour garantir la performance économique du territoire et son attractivité résidentielle. Si la qualité de la desserte conditionne l'attractivité résidentielle et l'attractivité économique de l'ensemble du territoire, c'est également un enjeu d'équité sociale. La réduction de la fracture numérique est un objectif du Scot, qui invite les collectivités compétentes à se saisir de cet enjeu, en résonance avec les orientations et la programmation du Département de l'Isère (Plan très haut débit pour l'Isère) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cofinancée par les communautés de communes.

Actuellement la situation n'est pas satisfaisante, des zones blanches subsistent sur une partie du territoire. Le Scot préconise que ces sujets soient approfondis pour doter les habitants et les entreprises d'une offre convenable, en tout point du territoire. Demain, instrument majeur pour les services publics (e-administration, e-santé), c'est également un avantage conséquent en termes de qualité de vie (loisir, télétravail et réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) qui ne peut pas être négligé.

Offrir à tous un cadre de vie de qualité et durable

[Un développement résidentiel qui prend appui sur l'armature urbaine existante]

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est composé de villes, de bourgs et de villages qui composent son armature territoriale. Cette diversité de territoires à vivre est un atout pour répondre à la diversité des aspirations des habitants. Le Scot invite à maintenir les vertus d'un équilibre territorial structuré autour des secteurs et de leurs polarités urbaines respectives. Il s'agit ainsi de consolider l'armature urbaine existante en permettant aux villes et aux bourgs qui la composent d'atteindre collectivement un niveau de fonctions urbaines, d'offres de services et de qualité de vie qu'aucune de ces communes ne pourrait offrir individuellement.

Chaque commune a ainsi son rôle à jouer dans ce système territorial.

Le diagnostic a également pointé l'enjeu que représente, pour le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, l'étalement urbain et ses conséquences environnementales et financières.

La réduction de la consommation foncière et l'économie d'espace sont des objectifs essentiels à la préservation des espaces agricoles et naturels et des grands paysages. Cette maîtrise de l'urbanisation est également essentielle à l'attractivité du territoire et au développement touristique.

Pour répondre à l'objectif de structuration de l'armature urbaine et pour maîtriser le développement résidentiel du territoire, le Scot fixe des grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme pour chaque type de communes (voir carte et définitions des fonctions urbaines page 17).

Les polarités de bassin de vie et les pôles relais, lieux privilégiés du développement

A l'échelle du Scot, un destin commun lie les différentes polarités de bassin de vie du territoire et leurs pôles relais respectifs. En effet, il en va de l'intérêt de tous de disposer de centres urbains dynamiques et attractifs. Le Scot défend ainsi le renforcement résidentiel de ces différents pôles, mieux à même de développer les formes urbaines de qualité, accueillantes, plus denses et plus économes et, de fait, de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles. Le rôle de ces pôles est majeur en termes de structuration de l'armature urbaine du territoire et de mutualisation de projets.

Le Scot préconise que les polarités de bassin de vie et les pôles relais accueillent prioritairement le développement démographique, économique et commercial ainsi que les services.

Les polarités de proximité, des communes pour mailler le territoire

Le Scot souhaite que le rôle des polarités de proximité soit renforcé afin de leur permettre de mailler plus efficacement encore les espaces périurbains et ruraux et de contribuer ainsi à la maîtrise de la périurbanisation. Leur rôle dans le cadre de la mutualisation sera essentiel.

Maintenir la vitalité des villages

Les villages constituent la majeure partie des communes du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Leur diversité tout comme leur vitalité doivent être garanties. Pour ces communes, le Scot préconise une croissance démographique modérée, justifiée par le souci de maîtriser l'artificialisation des sols et de limiter les conflits d'usages, avec l'agriculture notamment. Le Scot préconise une attention particulière aux choix de développement de chacun d'entre eux, au regard des caractéristiques paysagères et patrimoniales comme du fonctionnement du secteur auquel il appartient.

Des politiques de l'habitat centrées sur la qualité et l'équilibre des typologies de logements

Le Scot doit amener des réponses concrètes aux besoins des habitants. Pour cela, il définit un cadre quantitatif, qualitatif mais également territorialisé.

Afin de rapprocher habitat, emploi, services et équipements - pour limiter la longueur des déplacements automobiles et rendre possible l'utilisation des modes actifs - le Scot préconise une répartition de la production de logements renforcée dans les polarités de bassin de vie et les pôles relais. Cette perspective s'accorde avec les aspirations d'une majorité d'habitants qui recherche en premier lieu un logement à proximité des services et des équipements (écoles, modes de garde, commerces, médecins). Ces communes doivent donc activement promouvoir la mixité fonctionnelle dans leur tissu urbain.

Chaque commune de la Boucle du Rhône en Dauphiné participe à l'accueil de nouveaux habitants. Ainsi, les polarités de proximité et les villages s'attachent à préserver, de façon mesurée, des capacités d'accueil de population et de logements.

Pour atteindre l'objectif d'une offre de logement adaptée aux besoins de tous et pleinement inscrite dans le nouveau modèle de développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Scot fixe trois grandes orientations en matière d'habitat.

Répondre à tous les besoins en logements

Aujourd'hui, la maison individuelle reste la forme dominante d'habitat dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Parallèlement, les besoins en matière de logements évoluent. De profondes évolutions sociétales telles que l'allongement de la durée de vie, la réduction de la taille moyenne des ménages ou encore de nouvelles formes d'occupation du logement suscitent des besoins nouveaux.

Demain, le parc de logement devra mieux tenir compte du parcours résidentiel des habitants, aussi bien en accession qu'en location, en maison individuelle ou en appartement, selon les phases de la vie et les besoins des ménages.

Le Scot souhaite que l'armature urbaine du territoire soit le support des premières inflexions dans la production de logements individuels. Il fait le choix d'une diversification de la gamme de logements. L'objectif cible autant les ménages aisés, qui doivent trouver réponse à leurs exigences au sein du territoire, que les personnes les plus modestes, les familles, les jeunes ménages ou les personnes âgées. La construction de logements s'adaptant aux différents temps de la vie est également encouragée, de même que la création de petites unités intergénérationnelles. Ces actions sont de nature à pouvoir maintenir dans leur commune de résidence des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le maintien d'un coût du logement abordable est aussi un enjeu fort pour le territoire. Actuellement, la Boucle du Rhône en Dauphiné peine à retenir les 20-30 ans, dont une forte proportion va habiter dans d'autres territoires. Le parc de logement inadapté fait partie des éléments d'explication. Une partie de la réponse à ces besoins se trouve dans la création de logements aidés. La répartition de ces logements est aujourd'hui très hétérogène. Le Scot recommande ainsi un rééquilibrage spatial, tout en privilégiant les secteurs les mieux dotés en emplois, en services et en équipements.

Globalement, à l'échelle de chaque secteur, le Scot recommande de veiller au bon équilibre dans la diversité des statuts d'occupation (locatif et accession, aidé ou privé) et dans le type de logement (individuel, collectif, intermédiaire).

Le Scot insiste également sur l'importance pour chaque collectivité d'encadrer les opérations d'aménagement et d'urbanisme. L'enjeu est majeur, il consiste à peser préférentiellement en faveur de projets et de logements de qualité, adaptés aux besoins, économes et s'insérant dans des opérations liant logements et équipements, services, commerces et espaces publics.

De nouveaux logements tout en mettant un coup d'arrêt à l'étalement urbain

Si la croissance de la population se poursuit selon une tendance proche de celle qu'ont connue les bassins de vie de la Boucle du Rhône en Dauphiné ces dernières décennies, le territoire pourrait compter de l'ordre de 23 000 habitants supplémentaires à horizon 2040. Sans maîtrise du développement urbain et sans remise à niveau préalable des infrastructures, cette augmentation de population entraînerait une aggravation des incidences sur les équipements publics, sur les réseaux, sur les trafics routiers et sur l'artificialisation des sols.

La production de logements devra donc s'accompagner d'une nouvelle politique de développement urbain, dans la continuité des objectifs du Scot de 2007, lequel a enjoint une majorité de collectivités du territoire à réaliser des efforts importants afin de réduire les capacités foncières dans les documents d'urbanisme locaux.

A cette fin, le Scot priorise le développement urbain dans les principales polarités du territoire.

Le Scot donne par ailleurs priorité à la réhabilitation des logements existants - via les PLH notamment (OPAH) - et à la construction neuve dans les secteurs de centralités et dans le tissu urbain déjà constitué selon le principe général « 80/20 » : dans chaque commune, 80% de la production de logements devront se faire dans la centralité (ou, à certaines conditions, en extension de celle-ci), 20% dans les secteurs secondaires ou les hameaux. Les extensions, sous conditions, doivent passer par des schémas d'aménagement d'ensemble qui facilitent une approche concertée de l'urbanisation et contribuent à freiner la consommation d'espaces agricoles et naturels. Enfin, toute urbanisation en diffus est interdite.

Promouvoir de nouvelles formes urbaines

En soutenant l'idée d'un nouveau modèle de développement urbain, les élus du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné souhaitent insuffler une nouvelle façon d'habiter. Si l'habitat doit répondre aux nouvelles attentes des ménages marquées par l'évolution des modes de vie et par la complexité des parcours résidentiels, il s'agit de favoriser les logements et les constructions qui permettent de mieux répondre au défi climatique du XXI^e siècle et à la nouvelle donne énergétique.

Face aux risques croissants de précarité énergétique des populations, la performance énergétique des bâtiments devient un paramètre crucial. Les réalisations futures (pour la réhabilitation comme la construction neuve) devront s'inscrire dans les normes architecturales et environnementales en vigueur, en privilégiant notamment un bon niveau d'isolation, une bonne aération, un niveau d'éclairage naturel élevé par une bonne implantation et des équipements moins consommateurs d'énergie. Le Scot invite à l'exemplarité en la matière.

En conséquence les bâtiments devront viser la basse consommation, l'énergie passive ou positive et favoriser la gestion des eaux pluviales et leur récupération.

Le Scot encourage par ailleurs la recherche de nouvelles typologies architecturales, aptes à répondre à l'évolution des modes de vie (logements évolutifs, transformables) tout autant qu'aux identités patrimoniales du territoire, en s'inspirant des constructions anciennes (influences dauphinoises et savoyardes). La Boucle du Rhône en Dauphiné est un « pays de pierre » réputé dans la région. Le Scot invite donc, quand cela est possible, à l'utilisation des matériaux de construction locaux et également sur des savoir-faire reconnus qui font l'identité architecturale et patrimoniale du territoire.

Créer les conditions nécessaires au nouveau modèle de développement résidentiel

Pour s'assurer de ce développement résidentiel durable, chaque commune et communauté de communes devra en priorité évaluer ses documents d'urbanisme au regard des objectifs communs retenus dans le Scot et procéder aux adaptations nécessaires.

Le Scot prescrit également d'urbaniser en priorité les zones déjà desservies par le réseau d'assainissement collectif et par le réseau d'eau potable, condition nécessaire pour assurer à tous des conditions de vie décentes dans le respect des ressources environnementales. Dans les secteurs où ces équipements et ces réseaux ne sont pas en capacité d'absorber une croissance de population, priorité doit être donnée à leur recalibrage.



Logements collectifs, Porcieu Amblagnieu



Centre de Pont-de-Chéruy

Un projet de qualité urbaine décliné à l'échelle des secteurs et de leurs polarités

La polarité de Crémieu

L'affirmation de Crémieu comme petite cité de caractère participe à son rayonnement. Cette spécificité contribue à la notoriété touristique et patrimoniale globale du plateau de l'Isle Crémieu dont Crémieu constitue la ville porte, s'inscrivant dans sa ligne de falaise, en un site stratégique à l'entrée de quatre vallées ou gorges y donnant accès.

Compte tenu du site, l'extension urbaine du pôle s'est jouée ces dernières années sur sa façade ouest y compris sur la commune contiguë de Villemoirieu. Cette configuration se poursuivra à l'avenir mais trouvera sa limite aux abords des espaces naturels humides de la Besseye sur la commune de Villemoirieu et des marais du Plan et Besseye à Saint-Romain-de-Jalionas qui sont à protéger.

L'objectif général du Scot est de ne pas trop étendre le pôle de Crémieu pour ne pas « noyer » le centre ancien au milieu d'une couronne urbaine trop étendue, qui risquerait d'affaiblir son image patrimoniale.

La polarité de l'agglomération pontoise

Pour le Scot, l'objectif principal de ces prochaines années est de poursuivre la requalification de l'agglomération et la reconversion de la ville industrielle en agglomération résidentielle de qualité. Cet objectif passe par des interventions volontaires sur le tissu existant.

La mise en place d'un transport collectif à haut niveau de service entre l'agglomération pontoise et l'agglomération lyonnaise viendrait accompagner le développement de l'agglomération en la rendant facilement accessible depuis le centre de Lyon et sa couronne est aux pôles d'emplois nombreux, sans aggraver le trafic sur les axes routiers déjà saturés.

La polarité de Montalieu-Vercieu

Bénéficiant du développement du Parc industriel de la plaine de l'Ain au nord, de l'attractivité de la base de loisirs de la Vallée Bleue et de Vicat localement, et de l'axe nord-sud (RD 1075) qui la met à portée de nombreux pôles d'emploi, la commune peut connaître

un développement certain. Sa qualité urbaine doit suivre, pour faire en sorte que les habitants vivent, consomment et participent à la vie locale. Or, aujourd'hui, le centre-ville de Montalieu souffre du passage du trafic de transit de la RD 1075, de la fermeture (déjà ancienne) de commerces et de la vacance des logements, du manque d'espaces publics de qualité, et de l'étiement nord-sud de l'axe urbain principal.

L'affirmation par le Scot de Montalieu-Vercieu comme pôle urbain repose prioritairement sur la revitalisation de son centre, qui doit être accompagnée de mesures complémentaires pour densifier quelque peu la ville et son animation.

La polarité de Morestel

Morestel dispose d'un niveau de service diversifié et élevé. L'objectif porté par le Scot est d'assurer un développement global du pôle. Le développement de la polarité de Morestel s'est aussi joué ces dernières années sur ses franges, y compris sur les communes contiguës d'Arandon-Passins et de Vézeronce-Curtin.

La polarité des Avenières Veyrins-Thuellin

Les atouts de cette polarité sont nombreux. L'enjeu de constitution de centres urbains est fort pour cette commune nouvelle qui a connu ces dernières années une croissance démographique particulièrement soutenue, sous la forme d'un développement très étiré et sous l'influence notamment de l'avant pays savoyard.

La polarité des Avenières Veyrins-Thuellin pourra par ailleurs compter sur une dynamique économique forte : industries de pointe (matériaux composites), rayonnement du parc Walibi, présence de nombreuses activités commerciales et de services.

La polarité de Saint-Chef

Saint-Chef contribue à structurer, au plan des services, des commerces et des équipements, le sud du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Les qualités patrimoniales de la commune participent par ailleurs au rayonnement culturel du territoire.

Un des enjeux portés par le Scot pour la polarité de Saint-Chef est de conserver et de ne pas affaiblir l'image patrimoniale du site en veillant à ce que le centre ancien ne soit pas « noyé » au milieu d'une couronne urbaine trop étendue.



Centre de Saint-Chef

Une stratégie d'aménagement et de développement adaptée au système de mobilités

La qualité du système de mobilités, l'accessibilité du territoire et la bonne intégration des réseaux dans les paysages et dans les centres urbains, sont déterminantes pour la vitalité de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Critère de qualité pour les habitants et les entrepreneurs, le territoire doit ainsi être doté d'infrastructures performantes et sécurisées. Elles doivent permettre d'accéder aux polarités de bassin de vie, de desservir les principales zones d'activités et d'irriguer les différents bassins de vie.

Le territoire doit également être connecté au réseau régional des infrastructures autoroutières, ferroviaires et aéroportuaires afin de garantir son accessibilité vers les principaux pôles d'emplois et agglomérations voisines.

Enfin, pour être attractif, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné doit travailler à la mise en place de transports en commun et de circulations douces. Il conviendra ainsi de trouver des solutions de mobilité adaptées aux réalités d'un territoire périurbain et de traiter qualitativement les espaces publics.

Ces trois conditions sont déterminantes dans la stratégie d'aménagement du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Elles conditionnent également le développement économique et la création d'emplois.

Ces projets et actions devront être réalisés dans un cadre partenarial, par le biais d'une coordination entre la Région, le Département et les collectivités locales.

Apaiser les centres urbains tout en améliorant le réseau routier existant

Des aménagements pour apaiser les centres-villes et les cœurs de villages

Le Scot porte l'objectif d'un territoire capillarisé dans lequel les mobilités quotidiennes sont facilitées. Dans cette optique, il préconise que la bonne cohabitation entre la circulation routière et la qualité de vie des habitants soit une priorité. Cela passera notamment par l'amélioration du réseau routier existant au moyen d'aménagements visant à

fluidifier le trafic dans les secteurs les plus congestionnés, à sécuriser les secteurs les plus accidentogènes et à requalifier les espaces publics pour inciter à plus de marche à pied dans les cœurs de communes. Des plans de déplacements devront ainsi être élaborés, en lien avec les projets de requalification des cœurs de villes et de villages.

Le contournement des secteurs les plus congestionnés, un levier de requalification urbaine

Cet objectif s'accompagne d'une volonté de désengorger les polarités faisant l'objet d'importants trafics de transit (notamment de trafics poids-lourds sur l'axe Loyette - Chamagnieu ou sur l'axe Lagnieu - Bourgoin-Jallieu). Le Scot considère ainsi le contournement de l'agglomération pontoise et celui de Montalieu-Vercieu comme prioritaire. La mise en œuvre des voies de contournement de ces polarités devra s'accompagner d'aménagements qualitatifs des espaces publics afin de retrouver des centres-villes apaisés.

L'amélioration en continu de l'ensemble du système de mobilité

Le renforcement des liens entre bassins de vie est également un des axes forts du Scot. L'amélioration (qualité des entrées de villes, mesures d'exploitation, optimisation des trafics) en continu du réseau routier départemental, la mise en place d'une ligne de transport collectif performante entre Crémieu et Meyzieu ainsi que l'amélioration du rabattement vers l'aéroport Lyon-Saint Exupéry depuis le secteur ouest, sont autant de mesures qui y contribueront. Ces actions seront réalisées en partenariat avec les collectivités compétentes, qui devront tenir compte de toutes les problématiques liées aux déplacements dans la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Requalifier les axes routiers structurants pour une connexion optimisée au réseau autoroutier national

Parmi les premiers critères de qualité de vie pour les habitants et de viabilité pour l'économie des entreprises, on compte les conditions de desserte. Le Scot affirme la nécessité d'ouvrir le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné vers les territoires voisins.

L'enjeu est ainsi de pouvoir rejoindre aisément les axes autoroutiers situés à proximité : A42 au nord et A43/A48 au sud. La liaison Bourg-en-Bresse – Grenoble/Chambéry sera ainsi facilitée.

Si les secteurs des Avenières Veyrins-Thuellin (à proximité de l'échangeur de la Tour-du-Pin) et de Frontonas ainsi que de l'agglomération pontoise (directement connecté à l'A432 depuis la requalification de la RD517) bénéficient de bonnes conditions de desserte, l'accessibilité aux sites économiques des bassins de vie de Morestel et de Montalieu-Vercieu nécessite d'être améliorée. Pour ce faire le Scot recommande la requalification de l'axe nord-sud RD 1075 et RD 522 et de l'axe Crémieu - Saint-Quentin-Fallavier (RD75) afin d'en préserver la sécurité et de garantir les temps de parcours. La qualité de leurs aménagements, de leurs abords et d'une gestion dynamique des trafics seront essentiels.

L'objectif du Scot de renforcer et d'améliorer les connexions avec les territoires voisins passera également par la mise en oeuvre d'un nouveau franchissement du Rhône, entre Loyette et Lagnieu.

Développer les transports en commun et les modes actifs

La part des déplacements réalisés en voiture individuelle est très fortement majoritaire dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Afin de prendre en compte les enjeux environnementaux et énergétiques, le Scot fait le choix de diminuer la dépendance du territoire à l'automobile en localisant les futurs équipements, les services et les commerces au plus près des habitants.

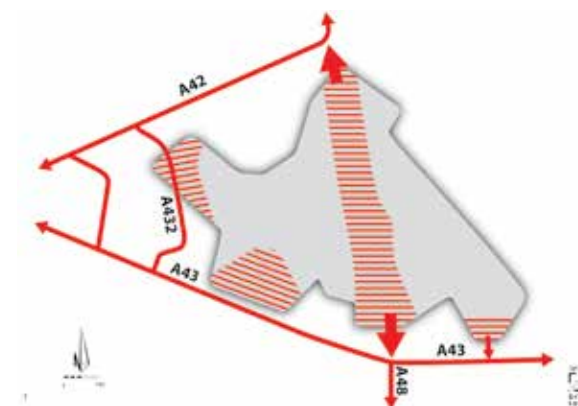
Le Scot soutiendra avec force, en lien avec le renforcement de l'armature urbaine, l'organisation d'une desserte efficace en transports en commun, un réseau interurbain à haut niveau de service entre l'est de l'agglomération lyonnaise et Crémieu, via l'agglomération pontoise.

Par ailleurs, des solutions de mobilités adaptées aux territoires peu denses seront mises à l'étude : développement du co-voiturage, amélioration du rabattement vers les gares voisines, transport à la demande, Plan de déplacements d'entreprises (PDE).

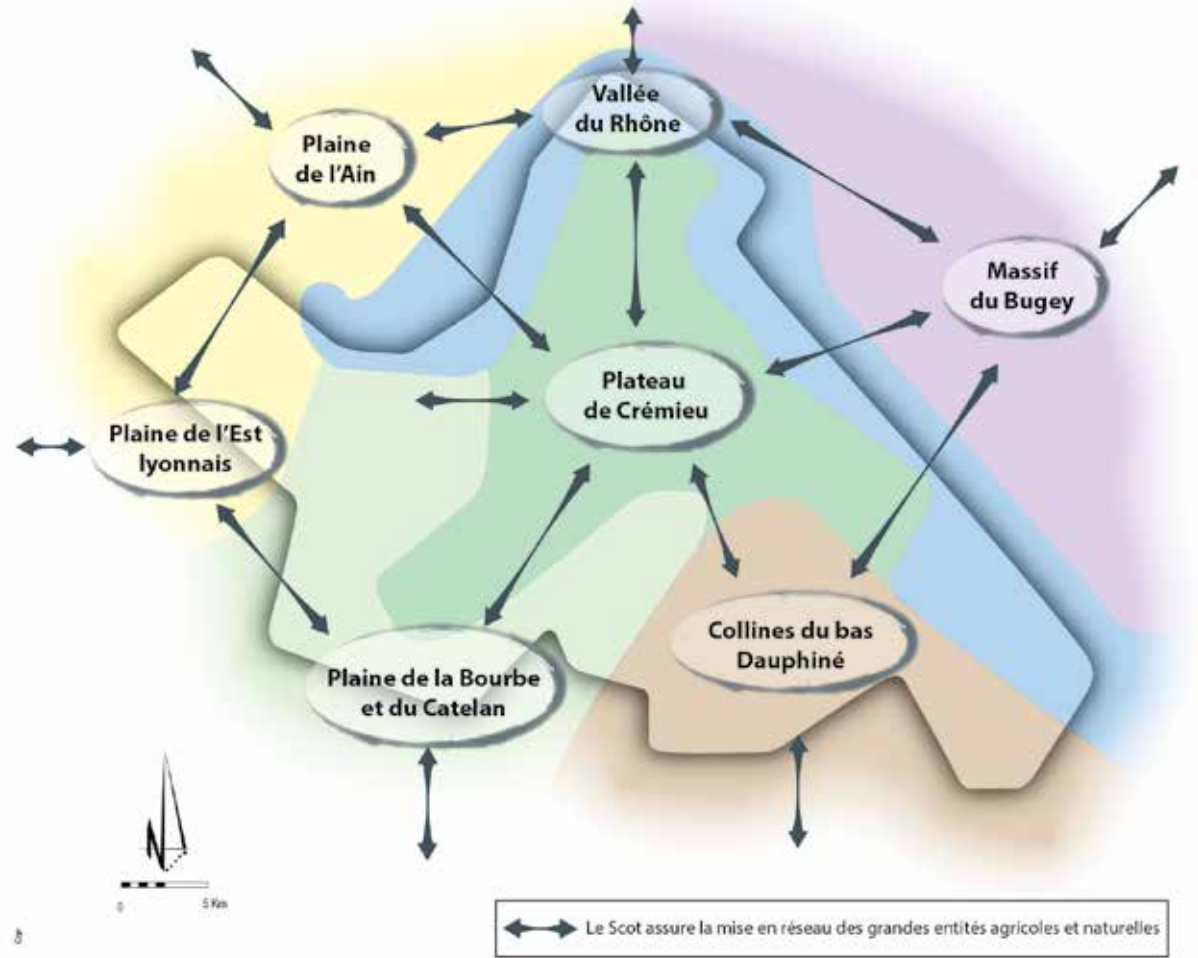
Le Scot identifie également les projets de requalification urbaine ou d'aménagement des centres-bourgs comme un levier pour faciliter les modes actifs, notamment par un traitement adéquat des espaces publics. Des cheminements piétons devront être réalisés dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement afin de faciliter les trajets quotidiens entre habitat, école, équipements et services. Ces cheminements devront garantir la sécurité des habitants.

Enfin, la ViaRhôna, voie verte cyclable reliant le lac Léman à la mer Méditerranée, traverse le territoire dans sa partie nord, le long du Rhône. Le Scot identifie cet aménagement comme un élément structurant du territoire en matière de mobilités douces. Il a vocation à se mailler aux aménagements des communes pour contribuer à la valorisation touristique du territoire mais également pour répondre aux usages des habitants et plus particulièrement aux besoins des riverains de cette voie cyclable.

Réseaux routiers structurants



Les principales composantes de l'armature verte et leur connexion aux territoires voisins



Préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné a la chance de posséder une « armature verte et bleue » de grande qualité, en lien direct avec son relief et son réseau hydrographique. La préservation des composantes de cette armature verte, tout comme la protection de la ressource en eau et la prise en compte des enjeux climatiques (adaptation au changement et réduction des émissions de gaz à effet de serre), font consensus. Dans ce contexte, le Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné considère les paysages, les espaces agricoles, naturels, forestiers et aquatiques comme porteurs d'une telle richesse qu'ils méritent d'être protégés de l'urbanisation. Le Scot reconnaît l'armature verte comme un atout naturel structurant, jouant un rôle majeur dans la qualité de vie du territoire, dans son équilibre écologique, dans sa valeur économique et son attractivité.

[Le grand paysage, un bien commun]

Le territoire est composé d'une mosaïque de milieux, forêts, prairies, espaces cultivés, espaces en eau, lignes du relief, constitutif d'un patrimoine particulièrement riche que le Scot s'engage à préserver et à valoriser en tant que bien commun à transmettre aux générations de demain.

[Pérenniser l'armature verte et bleue]

L'armature verte et bleue est composée d'une grande diversité de milieux naturels, agricoles et forestiers : forêts, prairies, cultures, landes, haies bocagères, tourbières, ripisylves ou encore zones humides, fleuve et cours d'eau. Le plateau calcaire de Crémieu, la vallée du Rhône, la plaine de la Bourbe et du Catelan et les collines du bas Dauphiné sont les principales entités qui accueillent ces ressources naturelles et agricoles.

Le Scot prévoit la préservation et la valorisation des espaces constitutifs de cette armature verte de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il recommande que la préservation et la mise en valeur des sites et paysages du territoire soit assurées et à cette fin identifie les trois grandes composantes de cette trame verte et bleue : les réservoirs de biodiversité, les espaces perméables et les corridors écologiques.

[Favoriser la biodiversité du territoire en protégeant les corridors écologiques]

Le Scot réaffirme le choix de protéger la biodiversité du territoire à travers la préservation des espaces agricoles et naturels. Mais au-delà de la valeur intrinsèque de ces milieux, c'est leur mise en réseau qui permet aux nombreuses espèces (animales et végétales) présentes dans la Boucle du Rhône en Dauphiné d'accomplir leur cycle de vie. Les continuités vertes et bleues qui maillent l'ensemble du territoire sont donc essentielles à la préservation de la biodiversité.

Aussi, le Scot préconise la mise en réseau des composantes de l'armature verte et la réduction de la fragmentation du territoire. Les conditions de préservation - voire de restauration - des corridors écologiques doivent être recherchées.

[Préserver l'espace agricole]

Le Scot apporte une attention particulière aux espaces agricoles en plaçant la maîtrise du développement au coeur du projet de territoire et en définissant un ensemble de règles - dont la localisation préférentielle des constructions de logements au sein de l'enveloppe urbaine - concourrant à limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles.

Le Scot porte ainsi l'ambition de garantir aux exploitants la pérennité de leur activité économique.

[Privilégier les activités et usages respectueux de la ressource en eau]

La qualité de l'eau est essentielle pour le fonctionnement des écosystèmes ; elle l'est aussi pour les activités humaines. Le Scot intègre les objectifs qualitatifs du Sdage en matière d'atteinte du bon état des eaux. Pour respecter les normes de qualité environnementale et atteindre le bon état des eaux, il convient de circonscrire les risques de pollutions industrielles et de réduire ou supprimer les rejets de substances dangereuses et toxiques ainsi que les pollutions diffuses.

En matière d'usages de loisirs ou de santé, la qualité de l'eau est également essentielle (loisirs nautiques dans les nombreux étangs du territoire). Le Scot affirme la nécessité d'améliorer la qualité des eaux de baignade afin de répondre au mieux aux évolutions réglementaires à l'œuvre et d'assurer un minimum de qualité sanitaire des eaux douces.

[Sécuriser l'accès à l'eau potable]

Afin d'assurer durablement la satisfaction des besoins en eau potable, le Scot porte trois impératifs. Le premier est de poursuivre les actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux hydrauliques au sein des périmètres de protection des captages. Le second est de vérifier la sécurisation de l'alimentation en eau potable par des réseaux d'adduction qui devront être connectés les uns aux autres afin de garantir l'approvisionnement en continu du territoire. Le troisième est de limiter la consommation d'eau potable à la source, en recommandant des logements économe et des changements de pratiques des habitants, des acteurs économiques et des collectivités.

[Protéger les milieux récepteurs par une amélioration des systèmes d'assainissement]

La capacité des milieux à recevoir les rejets d'effluents urbains (eaux d'épuration) est un point de vigilance dans le territoire. La vétusté et la sous capacité des réseaux et des équipements d'assainissement dans certaines communes conduisent à mettre en adéquation le projet de développement résidentiel aux capacités d'épuration. Le Scot en fait une condition des urbanisations futures.

[Anticiper les évolutions climatiques et la crise énergétique]

Le Scot doit anticiper les impacts potentiels (intensification en fréquence et violence des tempêtes, augmentation des périodes de sécheresse et de grosse chaleur) du changement climatique sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Actuellement les éléments de connaissance sont limités localement. Néanmoins, le Scot entend agir en incitant à la prise en compte du bio-climatisme dans les réflexions des communes sur les formes urbaines et en faisant le choix de la sobriété énergétique, tant dans le modèle de développement retenu par le Scot (limitation de l'artificialisation des sols et réduction des déplacements automobiles par une armature urbaine mieux structurée) que dans les projets d'aménagement.

L'objectif du Scot est ainsi de tendre vers un territoire plus durable énergétiquement, en conjuguant maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables.

[Gérer durablement les ressources minérales]

Dans une démarche prospective concernant l'évolution de la ressource minérale, et soucieux d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux locaux, le Scot prend en compte les orientations fixées par le Schéma régional « matériaux et carrières ».

[Améliorer la gestion des déchets]

Encadrée par des réglementations nationales, le Scot appelle à une amélioration de la gestion des déchets, notamment par l'amélioration des outils de tri et de traitement mais aussi par quelques évolutions des dispositifs de collecte, portés par les collectivités compétentes. Le Scot encourage la bonne prise en compte de la question des déchets dans les projets d'aménagement. La réduction des déchets à leur source est par ailleurs une mesure phare mise en avant par le Scot.

[Prendre en compte les risques naturels et technologiques]

Il est impératif pour le Scot d'offrir aux habitants des conditions de vie et de déplacements respectueuses de leur santé et de leur sécurité. Les prescriptions dictées dans les plans de prévention des risques naturels et technologiques doivent donc être scrupuleusement respectées. Au regard du risque nucléaire présent dans le territoire, des contraintes de maîtrise de l'urbanisation s'appliquent particulièrement aux communes de Hières-sur-Amby, Vernas et Creys-Mepieu.

Le Scot affirme par ailleurs l'objectif de limiter l'exposition des populations aux risques industriels et l'application du principe de précaution en matière de risque inondation, notamment par la préservation des champs d'expansion des crues.

Le Rhône et ses affluents, un enjeu environnemental majeur pour le territoire

Le fleuve Rhône est un élément structurant de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Au cœur des enjeux environnementaux du territoire, c'est un sujet incontournable des politiques d'aménagement.

Le Scot affirme le rôle majeur joué par le Rhône dans le fonctionnement écologique du territoire. C'est une pièce maîtresse de la trame verte et bleue - aussi bien à l'échelle régionale qu'à l'échelle locale - que le Scot se doit de protéger par des mesures de préservation mais également par des projets de restauration ou de remise en bon état qui seront assurés par les autorités compétentes (Etat-Région), en partenariat avec les collectivités locales.

Le Scot appelle par ailleurs à la protection du fleuve et de sa nappe en tant que milieux récepteurs des eaux d'épuration. La qualité des eaux rejetées doit être assurée afin de réduire les risques de pollutions et la dégradation des milieux aquatiques.



Etang de Chêne

